

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28.11.02 Convocation du 20.11.2002

Compte rendu affiché le 2 décembre 2002

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Sylvie VEYRIER

Réf. : BJ/LDA

Présents : M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER, Maires-Adjointes,

Objet : *Convention Type mise à disposition locaux sportifs municipaux*

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	20
votants	24

Mmes VEYRIER, GLATARD, MARMONIER, ZUILI, M. GOSSET, Mme DURAND, M. CHRETIN, Mmes PERRIN, DESVIGNES, MILLET, M. BELLOT.

Absents représentés : M. MEYER par M. POINT - Mme BROSSARD par Mlle VEYRIER - M. GONDELAUD par M. OLLIVIER - M. MACHURAT par M. BELLOT.

Absents excusés : Mmes WYMAN, BERRA, MM. FERNANDES, BOUREZG, Mme LABASOR.

Monsieur le Maire-Adjoint délégué explique que régulièrement, des locaux municipaux sont mis à disposition essentiellement des associations sportives pour l'exercice de leur activité.

Il invite le Conseil Municipal à adopter une convention type qui homogénéise les conditions d'utilisation. Elle permet d'envisager aussi bien les cas d'un usage unique et bref, qu'une utilisation prolongée ou exclusive.

Il indique qu'un état des salles mises à disposition pourra être consulté par chaque conseiller municipal, et une information annuelle sera faite.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint et après en avoir délibéré,
- Adopte le projet de convention type de mise à disposition des locaux sportifs de la commune au profit des associations sportives,
- Autorise en conséquence Monsieur le Maire à signer ladite convention à chaque demande d'utilisation acceptée par la commune,
- Dit que la convention-type restera annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 28 novembre 2002

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire

compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 6 janvier 2003

- de la publication le 7 janvier 2003

Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 6 janvier 2003